



Bulletin sur les transactions immobilières

SOCIÉTÉ PROFESSIONNELLE RIOPELLE GRIENER

mai 2008

RENSEIGNEMENTS SUR LE REMBOURSEMENT DES DROITS DE CESSIION IMMOBILIÈRE POUR LES ACHETEURS D'UNE PREMIÈRE MAISON (maisons neuves et maisons privées à vendre)

Les bonnes nouvelles: Les acheteurs d'une première maison (neuve ou privée à vendre) sont désormais admissibles à un remboursement des droits de cession immobilière, jusqu'à concurrence de 2 000 \$.

Les mauvaises nouvelles: Bon nombre d'acheteurs d'une première maison ne sont pas au courant des économies possibles.

Qui est admissible? Les acheteurs doivent occuper la maison comme résidence principale dans les neuf mois qui suivent la clôture; ils doivent faire une demande de remboursement dans les 18 mois; ce doit être leur première maison pour être admissible à un remboursement de 100 % (les acheteurs d'une première maison peuvent être admissibles à un remboursement de 50 % même si leur conjoint a déjà été propriétaire d'une maison, tant que c'était avant qu'ils ne deviennent conjoints); il continue de s'appliquer aux maisons nouvellement construites et il s'applique désormais aux maisons privées à vendre (conventions d'achat-vente signées après le 13 déc. 2007).

Comment les clients font-ils leur demande de remboursement et quand reçoivent-ils l'argent?

Les acheteurs d'une maison nouvellement construite peuvent continuer de demander à leur avocat de faire une demande de remboursement immédiatement au moment de l'enregistrement électronique de sorte que les clients n'ont pas à trouver l'argent pour couvrir cette partie de leurs frais de clôture. (Si le bien immobilier ne se trouve pas encore dans le système d'enregistrement électronique, il faut remplir un formulaire papier et l'envoyer après la clôture.)

Les acheteurs de **maisons privées à vendre** doivent quand même payer les droits de cession immobilière au moment de la clôture, puis soumettre une demande après la clôture (de même qu'un exemplaire de la convention d'achat-vente, l'état des rajustements et de cession). **Chez Riopelle Griener, nous aidons automatiquement les clients à remplir et à envoyer leur demande.** Les remboursements semblent se faire traiter par le gouvernement en deux mois.

Le régime d'enregistrement foncier Teraview sera bientôt mis à jour pour permettre le remboursement au moment de la clôture. C'est avec plaisir que nous enverrons un compte rendu une fois que cela se sera produit.

Nos avocats

ROBERT RIOPELLE

KEVIN GRIENER

JOSHUA BOND

PIERRE LAMBERT-BÉLANGER

GORDON CONLEY

PAULA RIOPELLE

KELLY WATSON



RIOPELLE · GRIENER

PROFESSIONAL CORPORATION | SOCIÉTÉ PROFESSIONNELLE

Avocats ~ Lawyers

*Salutations distinguées,
Robert Riopelle*

www.rglaw.ca